

Notification 2019/025

20 décembre 2019

## NOTIFICATION AUX PARTIES

### APPEL À PROPOSITIONS POUR LE FONDS POUR L'ÉLÉPHANT D'AFRIQUE

Le Secrétariat souhaite informer les Etats de l'aire de répartition de l'éléphant d'Afrique que la neuvième série d'appels à propositions pour le [Fonds pour l'éléphant d'Afrique \(AEF\)](#) a été lancée. Les États de l'aire de répartition sont encouragés à soumettre des propositions de projets au Secrétariat de l'AEF ([mamadou.kane@un.org](mailto:mamadou.kane@un.org); [dorris.chepkoech@un.org](mailto:dorris.chepkoech@un.org); [unenvironment-africanelephantfund@un.org](mailto:unenvironment-africanelephantfund@un.org)) **avant minuit le 14 février 2020**, heure de l'Afrique orientale (EAT).

Les projets proposés doivent soutenir la mise en œuvre du Plan d'action pour l'éléphant d'Afrique (AEAP). L'AEAP a été approuvé en tant que stratégie principale pour la conservation des éléphants d'Afrique par la [Résolution 12.19 Validation du Plan d'action pour l'éléphant d'Afrique \(AEAP\)](#) de la douzième Conférence des Parties (COP12, Manille, 2017).

Le Comité directeur de l'AEF évaluera les propositions lors de sa 12ème réunion qui se tiendra du 10 au 14 mars 2020 à Entebbe, Ouganda. Toutes les propositions de projet doivent satisfaire aux exigences minimales suivantes :

- Les propositions de projets doivent être soumises avant la date limite ;
- Le [modèle standard de proposition de projet à l'AEF](#) doit être utilisé ;
- Toutes les propositions de projet doivent être soumises par une autorité compétente ou être accompagnées d'une lettre d'approbation de l'autorité compétente d'un État de l'aire de répartition ;
- Une autorité compétente est une entité gouvernementale nationale responsable de la faune sauvage ;
- Un résumé de deux pages de la proposition de projet doit être fourni en français et en anglais.

Les organisations non gouvernementales qui sont intéressées à préparer des propositions de projets sont encouragées à assurer la liaison et à travailler avec les Points focaux de la CMS des Etats de l'aire de répartition de l'éléphant d'Afrique.

Pour de plus amples informations ou des éclaircissements sur la procédure de candidature, veuillez contacter la Chargée de programme associée de l'Equipe des espèces terrestres, Mme Kanako Hasegawa ([kanako.hasegawa@un.org](mailto:kanako.hasegawa@un.org)) avec copie au Secrétariat de l'éléphant d'Afrique ([unenvironment-africanelephantfund@un.org](mailto:unenvironment-africanelephantfund@un.org)).

<http://www.cms.int/fr/news/notifications>